



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26409
7 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 SEPTEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARMENIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir une déclaration publiée ce jour par
M. Robert Kocharian, Président du Comité d'Etat de défense du Haut-Karabakh.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Alexander ARZOUMANIAN

ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration du Président du Comité d'Etat de défense de
la République du Haut-Karabakh, R. Kocharian, en date
du 7 septembre 1993

La stabilisation de la situation politique en Azerbaïdjan crée des conditions qui permettent de prendre des mesures concrètes pour régler le conflit par des moyens pacifiques.

Faisant tout ce qui est en leur pouvoir pour contribuer au processus de paix, les dirigeants de la République du Haut-Karabakh ont donné l'ordre de retirer des unités de l'armée de défense de la ville de Koubatli et de plusieurs villages des environs, ce qui est à présent chose faite.

La République du Haut-Karabakh ne revendique aucun territoire azerbaïdjanais, l'armée de défense du Haut-Karabakh se bornant à riposter à des attaques et ne prenant en considération que la sécurité de la population de la république.

Accordant une importance particulière au dialogue qui s'est engagé avec l'Azerbaïdjan et à la conférence que le Groupe de Minsk tiendra bientôt à Moscou, les dirigeants de la République du Haut-Karabakh réaffirment être prêts à examiner toutes les questions intéressant le règlement pacifique du problème du Haut-Karabakh et, en premier lieu, celles du cessez-le-feu et du retrait des troupes des territoires occupés.

Nous espérons que les autorités de l'Azerbaïdjan sont également prêtes à prendre des mesures concrètes pour engager efficacement un processus pacifique.
